



**Date d'ouverture de
l'appel à projets :
13/03/2013**

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

AAP PREVDROG – Edition 2013

« PREVENTION, DROGUES & SOCIETE »

**Date de clôture de l'appel à projets
17/05/ 2013 à 17h00 (heure de Paris)**

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	3
2.	AXES THEMATIQUES	4
3.	EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJETS	7
4.	DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT	9
5.	OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES, CONTRACTUELLES ET RESPONSABILITE MORALE	10
6.	MODALITES DE SOUMISSION	11

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Les pouvoirs publics et les administrations en charge des politiques de lutte contre les drogues et les toxicomanies doivent pouvoir s'appuyer sur des recherches fiables sur le plan méthodologique, produites par les équipes de recherche académiques.

Malgré les besoins en connaissances sur ces sujets, l'infrastructure en recherche dans ce domaine demeure parcellaire. Rares sont les laboratoires dont l'activité de recherche est entièrement consacrée à la recherche sur les drogues et les dépendances. La France en compte moins d'une dizaine, principalement en neurosciences fondamentales. Compétitives à l'échelle nationale et internationale, ces équipes ont favorisé le développement de connaissances nouvelles sur les vulnérabilités interindividuelles et les processus de transition vers l'addiction. Elles bénéficient depuis quelques années des financements issus des programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR). La situation est toute différente pour la recherche clinique et les sciences humaines et sociales, secteurs encore peu développés sur les problématiques de drogues et de conduites addictives.

Pour ces raisons, depuis 2011, la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT), l'Institut National du Cancer (INCa) et l'Université Paris 13 ont décidé d'unir leurs moyens pour soutenir l'appel à projets de recherche « **Prévention, Drogues & Société** », PREVDROG. Ce dispositif incitatif axé sur les problématiques de drogues et de conduites addictives vise à susciter des recherches appliquées en sciences humaines et sociales et en recherche clinique, porteuses de **recommandations utiles à l'élaboration des politiques publiques de prévention**.

Le champ couvert est large, puisqu'il inclut les usages de drogues illicites et licites, y compris les médicaments psychotropes, les polyconsommations, ainsi que le dopage et les addictions sans substance (en particulier l'addiction aux jeux de hasard et/ou d'argent).

2. Axes thématiques

De manière transversale, feront l'objet d'une attention particulière les projets :

- axés sur une approche genrée des problématiques ;
- porteurs d'un éclairage pluridisciplinaire : en sciences humaines et sociales et en recherche clinique ;
- les projets utilisant les concepts et les outils de la science économique.

Seront également privilégiées les orientations thématiques suivantes :

Axe thématique 1 : Drogues, vulnérabilités et parcours de vie

L'insécurité économique actuelle augmente la vulnérabilité aux conduites addictives. L'usage de substances psychoactives et les polyconsommations peuvent apparaître dans ce contexte comme des réponses à des situations de précarité voire de désinsertion. Les projets de recherche proposés pourront s'inscrire dans une conception élargie du phénomène de précarité telle que celle proposée par le Haut Comité de Santé publique (1998) : « *La précarité ne caractérise pas une catégorie sociale particulière mais est le résultat d'un enchaînement d'événements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale et familiale* ».

Sont ainsi particulièrement attendues les recherches susceptibles d'améliorer les connaissances sur les « trajectoires » d'usagers désocialisés prenant en compte « les carrières de consommation » (événements biographiques, effets d'escalade entre produits ou effets des hétérogénéités individuelles) ainsi que les dimensions sociales et économiques qui ont influencé ces parcours.

Les projets explorant les liens entre carrières scolaires et carrières de consommation, les motivations et les contextes d'expérimentation, de refus et d'usages réguliers feront l'objet d'une attention particulière, de même que les projets s'intéressant aux pratiques addictives des personnes sous main de justice.

Axe thématique 2 : Drogues et représentations

Les besoins en connaissances actualisées sur les représentations associées à l'usage de substances psychoactives représentent un enjeu majeur pour le développement du travail de prévention.

Les représentations comprennent les croyances et jugements formés par les individus, et souvent partagés par les membres d'un groupe social. Elles déterminent les attitudes et les comportements des personnes, en cohérence avec leurs valeurs et leur vision du monde et de la société (y compris leurs représentations du corps, de la santé, de la science...).

Les représentations relatives aux drogues, aux addictions sans substance et au dopage ne sont pas suffisamment connues. Les projets étudiants, ces représentations et les normes associées, en particulier au sein de groupes et d'environnements spécifiques (jeunes, famille, travail, enseignants, professionnels du soin, médias), permettront d'élaborer avec une précision accrue les actions de prévention des pratiques addictives.

Sont ainsi particulièrement attendues les recherches susceptibles d'améliorer les connaissances sur les représentations quant à leurs propriétés thérapeutiques (propriétés anti-douleur du cannabis, propriétés stimulantes pour le cerveau...), aux motivations de convivialité, à l'histoire des sociétés, et aux contextes de ces représentations induits par les pressions économiques, et idéologiques de tous ordres.

De même sont particulièrement attendus les travaux qui permettront d'appréhender les processus de conceptualisation des addictions par les groupes d'intérêt, les acteurs du champ (professionnels, associations, médias et opinion publique) et l'influence de ces théorisations sur la détermination des politiques publiques. En particulier, une approche constructiviste/historique de la genèse et des usages de la notion d'addiction serait bienvenue.

Axe thématique 3 : Drogues, marchés, gouvernance et prévention

Alors qu'elle est essentielle à la définition de politiques publiques innovantes, l'analyse de la structuration et des modes de régulation des marchés des drogues et des conduites addictives reste encore peu développée en France.

Les projets proposés devront renforcer les connaissances sur la structuration du marché des drogues (ainsi que des biens et services pouvant donner lieu à des pratiques addictives) et sur les stratégies de vente des fournisseurs. Seront ainsi privilégiés les études permettant de mesurer l'effet des pratiques commerciales (packaging, publicité, prix, placement), et des nouvelles technologies sur les modes de consommation, en particulier ceux des jeunes. Les recherches proposées s'intéresseront également aux nouvelles techniques (neuromarketing) et disciplines scientifiques telles que l'économie comportementale et la psychologie sociale de plus en plus mobilisées par les alcooliers ou l'industrie du tabac. Les projets pourront notamment explorer et simuler *ex ante* l'impact de différentes politiques de régulation sur la qualité sanitaire des produits, les quantités etc. en s'appuyant sur les outils empiriques développés par la nouvelle économie industrielle. Des outils qui permettent d'identifier certains paramètres clés de l'offre tels que les coûts unitaires de production, le type de structure à partir d'informations précises sur la demande telle que la qualité des produits consommés par les individus sur des marchés locaux (pureté, produits de coupage, provenance, prix, vente de rue ou d'appartement etc.).

Les projets pourront enrichir l'analyse sur les dynamiques qui structurent les différentes formes de réponses publiques à l'échelle nationale en regard notamment des dispositifs de régulation existants à l'international, y compris dans des contextes législatifs/réglementaires distincts du contexte français.

Rares sont les stratégies de prévention qui montrent des bénéfices à court terme, leur impact se mesurant davantage à long terme. Il apparaît nécessaire d'en actualiser les coûts et les bénéfices en proposant une évaluation de l'effet des mesures préventives sur les finances

PREVDROG2013

publiques(coût/utilité) ne se limitant pas à retenir le point de vue de l'assurance maladie et adoptant le point de vue « de la société » qui ajoute aux bénéfices tangibles (morts et coûts évités) des considérations de résultats plus qualitatifs ou subjectifs (mesure de la qualité de vie).

3. Examen des propositions de projets

3.1 Critères de recevabilité

Les propositions de projets ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas évaluées et ne pourront en aucun cas être financées.

- 1) Le dossier de candidature (cf. son contenu § 5), comporte un dossier électronique et un dossier papier. Ce dossier doit être déposé dans les délais au format demandé et être complet.
- 2) Le document scientifique, dans le format fourni ne doit pas dépasser 30 pages, hors annexe éventuelle.
- 3) Le coordinateur du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation de l'AAP PREVDROG 2013.
- 4) La durée du projet doit être comprise entre 12 et 24 mois.
- 5) Les projets peuvent comporter un ou plusieurs partenaires, dont au moins un appartenant à la catégorie organismes de recherche (Université, EPST, EPIC, ...).

3.2 Critères d'éligibilité

Après examen par le comité de sélection, les propositions de projets ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne pourront en aucun cas être financées.

- 1) Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets décrit en §2.

2) Type de recherche :

cet appel à projets est ouvert :

- à des projets de recherche appliqués en sciences humaines et sociales (y compris santé publique) ;
- à des projets de recherche clinique.

3.3 Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature, hors annexes, devront contenir l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation. Seules les propositions de projets satisfaisant aux critères de recevabilité et d'éligibilité seront évaluées selon les critères suivants.

1) Pertinence de la proposition en regard des orientations de l'appel à projets :

- adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. §2) ;
- possibilité de couplage avec un stage post-doctoral ;
- adéquation aux recommandations de l'appel à projets (cf. §3.4).
-

2) Qualité scientifique et technique :- excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art ;

- caractère innovant par rapport à l'existant ;
- intégration de différents champs disciplinaires.

3) Méthodologie, qualité de construction du projet et de la coordination :

- positionnement par rapport à l'état de l'art ;
- faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes ;
- structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), indication de jalons ;
- qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur ;
- stratégie de valorisation des résultats du projet.

4) Impact global du projet :

- potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par la communauté scientifique ;
 - impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire en santé publique ;
 - Impact direct ou indirect sur les politiques publiques de prévention
- 5) Qualité du consortium :niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes ;

PREVDROG2013

- adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques ;
- valeur ajoutée du partenariat ;
- ouverture à de nouveaux acteurs.

6) Adéquation projet-moyens / Faisabilité du projet :

- réalisme du calendrier ;
- adaptation à la conduite du projet et des moyens mis en œuvre ;
- adaptation et justification du montant de l'aide demandée ;
- adaptation des coûts de coordination ;
- justification des moyens en personnels ;
- justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs) ;
- évaluation du montant des investissements et achats d'équipement ;
- évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables ...).

4. Dispositions générales pour le financement

Tout écart à ces recommandations n'est pas pénalisant mais doit être explicitement justifié.
Le comité de sélection jugera de la pertinence de l'écart par rapport aux recommandations.

1) Dans le cadre du présent appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets qui justifient de financements compris entre 80k€ et 100k€. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être retenus pour des montants de financements inférieurs ou supérieurs. ;

2) Le financement sera attribué pour une période de 24 mois maximum.

3) Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de l'organisme.

4) Les cofinancements doivent être précisés dans le dossier de candidature.

5) Financement de personnels temporaires : Pour ce programme, des personnels temporaires (stagiaires, post-docs, CDD, intérim, ...) pourront être affectés au projet. Sauf cas particulier, pour l'ensemble du projet, l'effort correspondant (en personnes/mois) donnant lieu à un financement ne devra pas être supérieur à 50 % de l'effort total engagé sur le projet.

6) Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et/ou Paris 13 et la structure support désignée dans le dossier de candidature ;

7) L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un suivi conjoint des partenaires, la MILDT, l'Institut National du Cancer et l'Université Paris 13.

5. Obligations réglementaires, contractuelles et responsabilité morale

5.1. Obligations réglementaires et contractuelles

Pour les projets partenariaux, les partenaires devront conclure, sous l'égide du coordinateur du projet, un accord précisant :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet.

Ces accords permettront de déterminer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (appelé ci-après « l'encadrement »).

L'absence d'aide indirecte est présumée si l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- le bénéficiaire soumis à l'encadrement supporte l'intégralité des coûts du projet ;
- dans le cas de résultats non protégeables par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire peut diffuser largement ses résultats ;
- dans le cas d'un résultat protégeable par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire en conserve la propriété

Le bénéficiaire soumis à l'encadrement qui exploite un résultat développé par un organisme de recherche bénéficiaire verse à cet organisme une rémunération équivalente aux conditions du marché.

Le coordinateur du projet transmettra une copie de cet accord à la MILDT ainsi qu'une attestation signée des partenaires attestant de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement ainsi qu'avec la(les) convention(s) définissant les modalités d'exécution et de financement du projet. Cette transmission interviendra dans le délai maximum de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur des actes attributifs d'aide.

L'attestation devra donc certifier soit que l'accord remplit l'une des conditions énumérées ci-dessus, soit que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de la participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet. A défaut, l'accord pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée.

PREVDROG2013

5.2. Responsabilité morale

Le financement d'un projet ne libère pas les partenaires du projet de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité. Le coordinateur s'engage au nom de l'ensemble des partenaires à tenir informés la MILDT, l'Inca et l'Université Paris 13 de tout changement susceptible de modifier le contenu, le partenariat et le calendrier de réalisation de la proposition de projet entre le dépôt du projet et la publication de la liste des projets sélectionnés.

6. MODALITES DE SOUMISSION

6.1. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis sous format électronique et sous format papier. Les deux formats sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

Le dossier de candidature doit être impérativement soumis avant la clôture de l'appel à projets : **Le 17/05/ 2013 à 17h00 (heure de Paris)**

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets.

Dossier électronique :

Les candidats devront compléter le fichier de candidature téléchargeable sur le site de la MILDT : PREVDROG2013_DossierCandidature

Le candidat devra renommer le fichier avec le nom du responsable du projet :

Ex : PREVDROG2013_Candidature_nom.doc

Ils seront envoyés simultanément aux deux adresses électroniques suivantes : florence.lafay-dufour@pm.gouv.fr / adeutsch@institutcancer.fr

Dossier Papier :

La version papier du dossier de candidature dûment signée par le coordinateur et pour chaque partenaire (organisme public ou fondation de recherche) par le responsable scientifique et le directeur de laboratoire.

Ce dossier papier sera envoyé en trois exemplaires à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

MILDT
Pôle Recherche
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris

5.2. CONTACTS

Antoine Deutsch, Chargé de projets Prévention, Institut National du Cancer

Courriel : adeutsch@institutcancer.fr

PREVDROG2013

Florence Lafay-Dufour, Chargée de mission Recherche, MILDT

Courriel : florence.lafay-dufour@pm.gouv.fr